

GACOGNE 2014



Goûter des plus de 65 ans animé par « les Pintades » (25 mai 2013)

Je vous présente à toutes et à tous mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette année 2014. Qu'elle soit faite de joies, de réussites, de chaleur humaine pour vous, vos proches, et aussi pour notre commune.

Cette année, comme un bon nombre de communes dans le département, nous avons opté pour la mise en place de l'aménagement des rythmes scolaires. Les temps d'activité périscolaires sont encadrés par le Centre Social de Lormes et notre ATSEM. Des activités variées sont proposées aux enfants. Je vois dans cette nouvelle formule que les enfants ont plus d'heures d'apprentissage le matin, période de la journée où ils sont le plus attentifs et réceptifs. Cependant, je conçois que les petits doivent se lever tôt un matin de plus dans la semaine.

2013 a vu l'installation sur notre territoire d'un nouvel artisan, en l'occurrence un plombier que nous évoquerons un peu plus loin dans ce bulletin. Un signe encourageant des perspectives d'évolution de notre population. A ce titre, vient de débiter le recensement de la population qui a lieu tous les 5 ans et j'ai bon espoir qu'il en ressorte au moins une stabilité après une hausse de 10% au cours des 10 dernières années.

L'activité de l'Auberge semble avoir trouvé un rythme de croisière intéressant grâce à l'implication d'une majorité d'entre nous qui aiment à s'y retrouver. A l'heure où l'on plébiscite le « produit en France », n'hésitons pas à privilégier nos commerçants, artisans, services et producteurs de Gâcogne.

Bonne et heureuse année 2014

Christophe Gagnepain

Sous Chemin
Les Loges
La Chaume des Ponts
L'Huis Bourdiaux
Jailly
Saugny
Le Moulin Granard
Tachely
Les Granges
Lavault
Le Mont
Le Bourg
Le Petit Cart
Le Joyau
La Porouse
Beauregard
Longues Vernes
Raffigny
L'Huis Brochard
L'Huis Dupin
Le Saloir
La Roche
La Frasse
L'Huis Gauthereau
L'Huis au Fiot
Lé Verniau
Les Plats
Fragny
La Gare
Pert
Parjot
Le Gravet
Rhuère
La Coppe
L'Huis Taupin
L'Huis Boileau
L'Huis Pillaivoine
L'Huis au Page

Etat civil 2013

Naissance

13 avril – Léa MEULE (Saugny)

Mariage

16 août – Claire MANGIAPAN et Bernard MARUSIC
(L'Huis Brochard)

Décès - obsèques

18 janvier – Marceline BOGEMAN (Rhuère)

13 février – Andrée DE CRAEYE (Lavault)

21 mars – Michel BUYWID (Le Gravet)

4 avril – Lucien CONDAMINET (Pert)

4 avril – Pascal WOLTER (Rhuère)

23 mai – Serge LE SCOUL (Fragny)

21 juin – Antoine SANSON DE SANSAL (Raffigny)

25 juin – Claude DEBEZE (L'Huis Gauthereau)

25 juin – Gustave CHAPUIS (Le Mont)

4 juillet – Sylvain HONGLER (L'Huis Bourdiaux)

10 octobre – Roger PETITIMBERT (L'Huis Gauthereau)

08 novembre – Jean AFFLATET (La Chaume des Ponts)

14 novembre – Gisèle LEGRAND (Parjot)

29 novembre – Hélène BUYWID (Le Gravet)

2 décembre – Paul CAMUZAT (La Roche)

Prix du fleurissement 2013

Madame Madeleine Jeanguyot – Tachely
Madame Elisabeth Langlet – L'Huis
Gauthereau
Madame Danielle Ferragu – Le Mont
Madame Chantal Fichot – Raffigny
Madame Roselyne Levavasseur - La Roche
Commune de Gâcogne – 1^{ère} de sa catégorie

*Prix décernés par le Groupement Touristique
des Vaux d'Yonne*

Elections en 2014

Elections municipales : 23 et 30 mars 2014

Elections européennes : 25 mai 2014

**Ce qui change : Il faudra impérativement
présenter une pièce d'identité pour pouvoir
voter.**

Article 31 du décret n° 2013-938 du 18 octobre 2013

Arrêté du 12 décembre 2013

Article 1^{er}. - Les titres permettant aux électeurs français de justifier de leur identité en application de l'article R. 60 du code électoral sont les suivants :

1° Carte nationale d'identité ;

2° Passeport ;

3° Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat ;

4° Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ;

5° Carte vitale avec photographie ;

6° Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore ;

7° Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie ;

8° Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie ;

9° Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires ;

10° Carte de famille nombreuse avec photographie délivrée par la Société nationale des chemins de fer ;

11° Permis de conduire ;

12° Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'Etat ;

13° Livret de circulation, délivré par le préfet en application de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 ;

14° Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du neuvième alinéa (7°) de l'article 138 du code de procédure pénale.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.

Article 2. - Les titres permettant aux ressortissants de l'Union européenne, autres que les Français, de justifier de leur identité, lorsqu'ils sont admis à participer aux opérations électorales, sont les suivants :

1° Carte nationale d'identité ou passeport, délivré par l'administration compétente de l'Etat dont le titulaire possède la nationalité ;

2° Titre de séjour ;

3° Un des documents mentionnés aux 4° à 14° de l'article 1er.

**LES ÉLECTEURS ET ÉLECTRICES
non munis de l'une des pièces indiquées ci-dessus
ne seront pas admis à prendre part au scrutin**

Le comité des Fêtes 2013-2014

J'aimerais en ce début d'année sincèrement vous souhaiter en nom du Comité des Fêtes une bonne et heureuse année 2014.

Je voudrais aussi remercier toutes les personnes qui ont assisté le Comité des Fêtes en 2013 et j'ai confiance d'accueillir une assistance nombreuse lors des manifestations prévues en 2014.

Photos 2013

Pour la fête de la Musique nous avons travaillé ensemble avec l'Auberge de Gacogne et l'organisateur de fête de la Musique à Lormes, Philippe et Françoise Boutet et Maurice Smolders.



Ici les photos de l'animation de Fabien Hins dans L'auberge et Ze loonits sur la place de l'église.

L'autre participation était à une initiative de Bernard Lenfant, Guy Godefroy et Eric et Pascale Bois de l'Auberge : La rencontre des Vieux Métiers. La deuxième rencontre se déroulera en Juillet 2014 et nous espérons accueillir un public plus nombreux.



La rencontre des vieux Métiers - 27 juillet 2013.

Notre fête patronale de la Saint- Laurent 10/11 Août 2013. Comme d'habitude nous avons retrouvé un public fidèle à cette aimable fête de village.



Le comité des fêtes au boulot le weekend de Saint-Laurent.



Samedi soir une vraie fête de village.

Vendredi le 24 Janvier nous nous sommes réunis pour les élections d'un nouveau bureau. Le nouveau conseil d'administration du comité des fêtes consiste depuis de 6 membres dont 3 nouveaux. Présidente, Marja Spaanstra ; Vice-présidents, Guy Godefroy et Bernard Lenfant ; Trésorières, Danielle Muller et Anne-Marie Loisel ; Secrétaire, Thérèse Fichot.

Avec notre nouvelle équipe nous voudrions faire encore le maximum pour vous préparer des festivités en 2014.

*Tous mes vœux pour un bon esprit de village.
La Présidente, Marja Spaanstra*

CALENDRIER 2014

16 mars : concours de belote
13 avril : concert à l'église
12 et 13 avril : rallye de l'Anguisson
22 juin : fête de la musique
26 juillet : rencontre des vieux métiers

9 et 10 août : fête de la Saint Laurent
04 octobre : concours de belote
25 octobre : soirée rapée
07 décembre : rifles

Petit patrimoine rural

Les croix

Dans chaque village, les habitants ont à cœur d'entretenir les croix de leurs hameaux.

Le 29 juin dernier, a été bénie sous la pluie, celle de la route de Jailly qui est une croix privée, dite Croix Brochot. Elle a été refaite par cette famille. C'est Adrien Brochot qui avait promis d'ériger une croix sur le parcours emprunté habituellement pour aller de Saugny à Gâcogne si ses deux gendres revenaient de la seconde guerre. Ils revinrent tous les deux et la croix fut donc faite.

En son temps, Henri Grillot et Jean-Paul Guillemint avaient lancé une souscription pour réparer celle de Grand-Mont bien connue des chasseurs et promeneurs puisqu'elle s'élève en pleine forêt. Quelques temps plus tard, Henri me remis le reliquat de cette souscription pour qu'il serve à l'entretien d'autres croix dans la commune. Avec cet argent, a été refaite une première fois la Croix Marie et celle du Mont ainsi qu'une petite participation à celles du Gravet et de Rhuère. Le solde ira à celle du Bourg et à nouveau à la Croix Marie.

Ainsi perdure notre patrimoine local.

Thérèse Fichot



Cette année, le recensement se déroule dans votre commune ! Il a lieu du 16 janvier au 15 février 2014. Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. C'est simple, utile et sûr. Voici toutes les informations pour mieux comprendre et pour bien vous faire recenser !

Le recensement, c'est utile à tous

Des résultats du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transports sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Le recensement, c'est simple : pas besoin de vous déplacer

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y résident. Remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous y aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu

avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Pour plus d'informations, consultez le site internet : www.le-recensement-et-moi.fr

Merci de réserver un bon accueil à notre agent recenseur, Christine BAUDIN.

Olivier TARTRAT, plombier-chauffagiste à Parjot



03.86.22.25.62 - 06.76.55.03.76

2013 a vu la naissance de l'EURL TARTRAT. Olivier Tartrat, 32 ans vit à Gâcogne depuis 2003. En 2007, il achète une maison à Parjot et y fonde son foyer avec sa compagne Nadia et ses deux filles. Originaire de La Colancelle, il fait son apprentissage à Corbigny et obtient un CAP de plombier en 1999 puis celui de chauffagiste en 2000. Ensuite Olivier travaillera dix ans dans l'entreprise de René Ducrot à Brassy.

Olivier nous livre son parcours : « depuis mon apprentissage, j'ai toujours souhaité devenir mon propre patron. Lors de l'achat de ma maison, un des critères principaux était de disposer d'une dépendance pour exercer ma future activité. Après avoir été ouvrier dans plusieurs entreprises, il y a une dizaine d'années, j'ai intégré ma dernière entreprise où j'avais des responsabilités et une certaine autonomie, ce qui évidemment me convenait parfaitement.

L'année dernière, mon patron décide de prendre sa retraite et suite au licenciement économique, je me suis dit que c'était maintenant ou jamais !

Après dix ans de service dans cette entreprise, la majorité de sa clientèle compte sur moi pour reprendre le flambeau ».

Saluons donc son courage et souhaitons-lui pleine réussite dans cette aventure.



Comme en 2012, nous nous sommes réunis le samedi soir et le dimanche et avons passé un très bon moment ensemble avec beaucoup de rires, de chansons et même en Morvandiau (voir ci-après : à chanter sur l'air de « La Madelon »)



Crée non de non, qu'on ô ben dans l'Morvan,
Quand qu'yez pien d'fieûrs et qu'çai sent bon
l'printemps,
Ou qu'on ô ailer fouener dans les çamps,
Le Morvan, le Morvan, le Morvan.

Crée non de non, qu'on ô ben dans l'Morvan,
Quand qu'vint octobre mainme chi ai yez du vent,
Pée l'hivar quand qu' çai noueize ai pien temps,
Le Morvan, le Morvan, le Morvan.

Crée non de non, qu'on ô ben dans l'Morvan,
Ai pée ai Rhuée quand on r'trouve tous les gens,
Pou fée lai féete au mouins aine fouais par an,
Le Morvan, le Morvan, le Morvan.

Crée non de non, qu'on ô ben dans l'Morvan,
Yez pien ai m'zer aivec des bons restants,
On rigole ben ai pis on bouait souvent,
Le Morvan, le Morvan, le Morvan.



Dernière année pour bénéficier des aides pour la réhabilitation des logements !

Depuis près de 2 ans, le Pays Corbigeois et l'Anah¹ s'engagent pour aider les propriétaires à réhabiliter leurs logements dans le cadre de l'OPAH-RR². L'opération prenant fin en janvier 2015, il ne reste que quelques mois aux propriétaires pour profiter de financements attractifs pour les travaux d'économie d'énergie, pour l'adaptation des logements des personnes âgées ou handicapées ou pour la réhabilitation des logements dégradés ou insalubres.

De nombreux ménages du Pays Corbigeois souhaitent engager des travaux d'économie d'énergie pour réduire leurs factures d'énergie mais aussi améliorer leur confort. Ces travaux peuvent concerner la mise en place de menuiseries en double vitrage, l'isolation des combles ou des murs, le remplacement d'une chaudière ou bien la mise en place d'une VMC³. Depuis juin 2013, ce type de travaux est particulièrement bien subventionné dans le cadre de l'OPAH, les aides pouvant atteindre dans certains cas 100% du montant de travaux TTC.

Exemple :

Une famille de 4 personnes (un couple et 2 enfants) souhaite engager un projet de travaux comprenant le remplacement des menuiseries actuellement en simple vitrage par des menuiseries en double vitrage, le remplacement de la chaudière fioul par une chaudière gaz à condensation et l'isolation des

	Avant juin 2013	Depuis juin 2013
Coût travaux HT	16 200 €	16 200 €
Coût travaux TTC	17 334 €	17 334 €
Subvention Anah	3 240 €	8 100 €
Prime Habiter Mieux	2 100 €	3 500 €
Eco-Prime Pays	500 €	500 €
Total subventions	5 840 €	12 100 €
Reste à charge	11 494 €	5 234 €

combles pour un montant total de travaux de 16 200 € HT. Les ressources annuelles du ménage s'établissent à 24000 €. Après avoir pris contact avec Urbanis, un technicien vient visiter gratuitement le logement. Le projet permettant un gain énergétique de plus de 25%, il peut bénéficier de subventions dans le cadre de l'OPAH. Les aides auxquelles pourra prétendre le ménages s'élèvent à :

Les travaux engagés sont également éligibles au crédit d'impôt développement durable et à l'Eco-PTZ.



Pour bénéficier d'aides dans le cadre de l'OPAH, vous pouvez prendre contact avec Urbanis par téléphone : 03.85.93.27.29 ou vous rendre aux permanences organisées tous les 1^{er} et 3^{ème} vendredis du mois de 10h à 12h à la Maison de Pays, 3 Grande Rue à Corbigny.



¹ Agence Nationale de l'Habitat

² Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale

³ Ventilation Mécanique Contrôlée

L'ENVOLEE – Journal de L'HIRONDELLE - Coopérative scolaire de GACOGNE

Dans le bulletin de l'année 2011, nous avons rendu hommage à M. Georges GAUGEY, maître exceptionnel qui a enseigné à l'école laïque de GACOGNE de 1934 à 1939.

Après avoir créé la coopérative scolaire nommée « L'HIRONDELLE » M. GAUGEY, aidé de son épouse, a pu mettre en place une imprimerie scolaire qui a servi à l'édition du journal « L'ENVOLEE » paraissant dix fois par an, entièrement rédigé par les élèves de l'école.

Nous avons pensé qu'il serait intéressant de publier dès cette année quelques-uns de ces textes écrits par des enfants de GACOGNE au cours de l'année scolaire 1937-1938, lesquels ont malheureusement tous disparus et nous les regrettons.

Extraits de rédactions parus dans le journal de Novembre 1937

PRESENTATION DE LA CLASSE DE M. GAUGEY

EN CLASSE

Nous sommes 25 : 10 filles et 15 garçons.

6 sont à 5 km ; 9 à 4 km ; 5 à 1 à 3 km ; 7 à 2,5 km ; 1 à 1 km ; 3 à moins d'un km ; 1 à l'école.

*Il y a 4 enfants de cantonniers, 1 de forgeron, 2 de maçon, 1 de sabotier, 1 d'aubergiste, 1 d'instituteur,
13 de cultivateurs.*

4 sont de l'Assistance ; 4 ont leurs parents à PARIS ;

4 mangent à midi chez eux ; 2 à l'auberge ; 19 à l'école.

4 camarades ont plus de treize ans.

La plus grande est Marie TISSIER et la plus petite est Michèle GAUGEY.

NOTRE MAITRE

Notre maître a 31 ans. Il a 1,78 m et pèse 80 Kg.

Il relève ses cheveux, mais ne peut cacher le rond nu de son crâne.

En classe, il porte une blouse grise, et souvent des galoches. Il a toujours un porte-plume ou un crayon sur l'oreille ; Il essuie sa plume sur sa manche.

Pendant que l'on fait un devoir, il circule entre les tables en s'occupant les mains avec une ficelle ou un morceau de bois, etc....

Quelquefois il se fâche, mais ça ne dure pas longtemps.

Toujours il va tête nue.

Il est bien honnête. Il va bien aux enterrements et aime parler aux gens.

Il nous emmène parfois en auto.

Il fume du tabac vert et fréquente rarement le café.

Il est chasseur, mais revient souvent bredouille.

Nous l'aimons bien.

Voici maintenant 3 textes écrits en Novembre 1937 ayant pour thème LE LACHER DE L'ETANG DES PLATS :

LA PECHE DE L'ETANG DES PLATS

*Mercredi soir, à 6 heures, M. CESAR devait lâcher l'étang.
Accrochée dans une chaîne, une pince est appuyée sur un morceau de bois. M. CESAR appuie à petites secousses sur la pince. La vanne ne monte pas, elle est rouillée.
Elle cède grou – grou – ou – ou. Une eau sale rouillée, boueuse sort et se heurte dans la grille.
A droite, l'eau est écumante ; à gauche, elle remonte.
Dans la nuit, la vanne a été refermée, puis ouverte au jour.*

Roger PETITIMBERT

NOTRE PECHE

*Quand je suis arrivé, la pêche était commencée. Roger était là. Serge arriva un peu plus tard.
Nous entrâmes sous le pont pour attraper des petits poissons.
Nous cherchons sous les pierres et nous ne faisons pas attention. Tout à coup, nous entendons bss...
bss... bss... et nous voyons que l'eau monte. « Sauvons-nous vite ! » crie Serge, les hommes ont lâché l'étang. Mais nous voila encerclés et obligés de passer dans l'eau pour nous sauver.
Je dis à Serge : « Allons donc à la queue de l'étang ». Nous voulons avancer dans la boue, mais au premier pas, Serge s'enfonce presque aux genoux.
Roger nous appelle : « Venez vite dans notre champ ». Nous barbotons dans la vase avec nos mains. Enfin, nous ramenons, avec de la vase, une carpe de 10 à 15 cm. Nous avons pris 8 carpes, 6 tanches et des « moutelles ».
Nous les avons partagées et nous nous sommes en allés.*

Henri GRILLOT

ON PECHE

Le Jeudi matin

*Maintenant le réservoir est vivant. Les poissons se promènent. Ils battent l'eau avec leur large queue. Ils s'aperçoivent, mais trop tard, qu'ils se sont engagés dans un faux chemin. Ils vont, viennent, cherchent à s'évader, mais le courant est trop fort et les jette contre la grille.
M. BOITEUX arrive, une large épuisette en main. Il la plonge et la relève pleine de belles carpes qu'il jette à terre et que gamins et gamines disputent à M. MALATRAT qui les met dans un tonneau. De temps en temps, les carpes sautent de l'épuisette. On ouvre à nouveau : l'eau rebondit emmenant les poissons avec elle.
L'étang est bientôt vide. On ne voit plus que la vase et, par endroits, des rochers. Au milieu, un ruisseau serpente entraînant du sable. On ferme les vannes. Les poissons sont triés et vendus.
Sur la chaussée, quelques personnes regardaient.*

Serge COLLIER

Camille Delèze